

Espérance de vie au début du 19^{ème} siècle.

Par Georges Cosnier

Dans un hebdomadaire ⁽¹⁾ traitant de l'évolution du nombre des divorces, je relève la phrase suivante : «jusqu'en 1848 et l'invention des techniques d'hygiène de l'accouchement, l'espérance de vie d'une femme était brève. Elles mouraient avant l'âge de 36 ans».

Très surpris par cette déclaration attribuée à un psychiatre et éthologue, j'ai voulu voir quelle était la situation à St Antonin au début du 19^{ème} siècle. J'ai consulté les registres d'état civil sur 10 années (1800/1810), période, à ma connaissance, exempte d'événements susceptibles de fausser les chiffres (guerre ou épidémie).

Voici les résultats pour 683 décès du sexe féminin :

- 285 décès d'enfants en très bas âge (quelques jours, quelques mois, un an, deux ans...41% !)
- 30 de 10 à 15 ans,
- 82 de 16 à 40 ans,
- 133 de 40 à 65 ans,
- 153 à plus de 65 ans dont une doyenne : Antoinette Rivière décédée en 1800 à 97 ans.

Certes, le nombre de décès en âge de procréer est important, trop !, mais beaucoup ont quand même eu le plaisir d'être grand- mères !!!.

Si je compare ces chiffres à la mortalité du sexe masculin, je ne trouve pas de différence notable. Pour un total de 769 décès :

- 333 en très bas âge : 43%,
- 35 de 10 à 15 ans,
- 90 de 16 à 40 ans, dont quelques uns entre 20 et 25 ans, sous les drapeaux.
- 110 de 40 à 65 ans,

- 201 à plus de 65 ans dont la moitié (101) ont dépassé 75 ans.

Le doyen Jean Jarlan est mort à 102 ans en 1802. Les hommes vivaient donc un peu plus vieux... un avantage qu'ils n'ont pas su conserver !

En conclusion, on peut dire, je pense, que l'accouchement qui est aujourd'hui une joie pour la famille devait être, à l'époque, une véritable angoisse tant les risques étaient grands pour la mère et pour l'enfant. Un enfant sur trois mourait très tôt : 618 décès pour 1719 naissances enregistrées sur la période étudiée !

Cette recherche me donne l'occasion de donner quelques indications sur ces registres d'état civil. Avant la première République (1792), ils étaient tenus dans les paroisses (Servnac, Ste Sabine, Le Bosc....) sous trois rubriques : Baptêmes, Mariages, Sépultures). Depuis 1792 ce sont les communes qui en sont chargées. Trois registres aussi : Naissances, Mariages, Décès. Pour les naissances et les décès, deux témoins (membre de la famille, ami, voisin) déclarent l'événement devant l'Officier d'Etat Civil. Leurs nom, prénom, surnom (surtout pour les hommes, plus rarement pour les femmes), métier, lieux d'habitation, sont consignés avec précision, comme vous pouvez le lire dans l'exemple ci-dessous.

L'an mil huit cents six le vingt deux du mois de décembre à dix heures et demie du matin, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune de saint antoine, canton de saint antoine département de l'aveiron, sont comparus antoine trebard dit colombie, âgé de soixante trois ans, cultivateur, demeurant à flouquet père de la défunte, et antoine fraipé dit la nouvelle âgé de trente neuf ans, aussi cultivateur habitant de saint antoine son cousin, les quels nous ont déclaré que catherine trebard âgée de vingt trois ans, fille du dit antoine trebard et de catherine testas mariés, et décédée aujourd'hui à une heure du matin en la maison de son dit père et mère, au dit lieu de flouquet, a eue pour légitime héritière sa fille unique et seule et que la lecture en a été faite aux déclarants qui requis de signer ont dit ou savoir

f. Lomès, maire

(1) le Nouvel Observateur juillet 2010